



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 26/02/2024

N/Réf. : BXL21380_721_PREA
Gest. : XX
V/Réf. : 2043-0531/04/2022-272 PR
Corr: Isabelle Segura
NOVA : /

BRUXELLES. Square Gutenberg, 19 (arch. Armand VAN WAESBERGHE)
(= classée comme monument / zone de protection de la maison Art nouveau située au n.5 et des Squares Ambiorix, Marie-Louise, Marguerite et l'avenue Palmerston / Inventaire)
Avis préalable : Restauration globale
Demande de BUP – DPC du 16/02/2024

Avis de principe de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 16/02/2024, nous vous communiquons l'avis de principe formulé par la CRMS en sa séance du 21/02/2024, concernant la demande sous rubrique.

L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 22/04/1999 classe comme ensemble les façades et toitures ainsi que certaines parties des intérieurs des maisons sises 5, 8 et 19 (le vestibule, en ce compris la rampe en ferronnerie de l'escalier de marbre, le départ de rampe en bois sculpté et les vitraux du salon) square Gutenberg à Bruxelles. L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 23/12/2021 classe par extension comme monument la totalité de la maison sise square Gutenberg 19 à Bruxelles.



© urban.brussels

La maison, sise au n°19 du square Gutenberg, a été réalisée en 1899 par l'architecte Armand Van Waesberghe (1879-1949), qui l'a lui-même transformée en 1906 (il y remplace le petit oriel de la façade avant par un plus grand). Avec cette maison bourgeoise de style éclectique rehaussée d'éléments Art nouveau, le jeune architecte Armand Van Waesberghe fait preuve d'un style très original et personnel. La créativité de l'architecte s'exprime dans la fusion de différents styles, où il combine une façade éclectique avec des éléments Art nouveau géométriques et floraux. La maison constitue toujours un ensemble intact et bien préservé, utilisé comme habitation unifamiliale où les fonctions originales des différentes pièces sont restées inchangées. L'intérieur a subi une importante campagne de travaux dans les années 1930, correspondant à un changement de propriétaires et visant à renouveler la décoration dans un style néo-Louis XV. Ainsi, la salle à manger (au bel-étage côté rue) a été profondément redécorée, de même la pièce à rue du 1^{er} étage.

La demande porte sur un projet déjà fort étudié, basé sur une étude historique et des analyses stratigraphiques très complètes. Les principales interventions sont :

- en façade avant :
 - la restauration des menuiseries en bois et l'amélioration de l'étanchéité à l'air ;
- en façade arrière :
 - la restitution de la disposition originale de la façade arrière aux sous-sols et au 1er étage (suppression de l'extension ultérieure (salle de bains) ;
 - la reconstruction d'une cour anglaise avec restitution d'un revêtement de sol identique à celui existant;
 - l'aménagement d'une porte-fenêtre axiale avec balcon au 2e étage ;
 - l'isolation par l'extérieur via la mise en œuvre d'un enduit isolant ;
 - la restauration-amélioration des menuiseries extérieures originelles conservées.
- à l'intérieur :
 - la conservation de l'organisation de la maison de la fin du 19e siècle : les fonctions originelles des différentes pièces restent inchangées (cuisine et salle à manger quotidienne au sous-sol, pièces de réception au bel-étage, chambres aux étages supérieurs) ; réalisation d'un nouveau vitrail dans une des portes du salon et d'un nouveau décor pour le manteau de cheminée ;
 - l'aménagement des combles pour créer une chambre supplémentaire ;
 - le réaménagement de la chambre arrière au 2e étage ;
 - le réaménagement des caves arrière ;
 - la conservation, restauration, et/ou restitution du reste des espaces. Pour ce qui est de la restauration des décors intérieurs, la période de référence est la situation d'origine, excepté dans les 2 pièces à rue du bel-étage et du 1er étage où le décor néo-Louis XV mis en place dans les années 1930 sera conservé : dans ces deux pièces, les décors Art nouveau d'origine ont disparu et les études préalables n'ont pas pu les documenter de manière à permettre une restitution.
- le jardin sera aménagé dans l' « esprit » 19e et son niveau original restitué.



Coupes de la situation existante et projetée – documents extraits du dossier de demande

Avis de la CRMS

La CRMS se réjouit du projet qui permettra de valoriser le bien classé et qui s'appuie sur des études préalables très qualitatives. Les interventions misant sur la restauration et/ou restitution de décors disparus selon la situation d'origine sont encouragées. Pour la pièce à rue du bel-étage et celle du 1er étage, un retour à la situation d'origine n'étant pas possible, la CRMS souscrit à la proposition de restaurer/restituer leur décor de 1929.

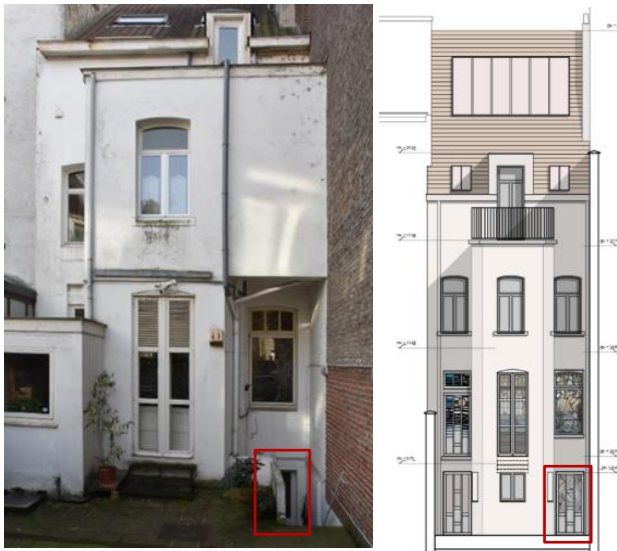
Les interventions contemporaines ponctuelles que le projet propose dans le salon pour compléter/remplacer les éléments disparus sont de qualité :

- le nouveau décor en céramique proposé pour le manteau de cheminée du salon du +1 s'intégrera bien dans l'ensemble des décors du salon ;
- le remplacement par un nouveau vitrail du vitrail de la porte de droite, datant des années '70 et s'intégrant de manière peu heureuse dans cet ensemble, permettra de retrouver la cohérence de cet ensemble vitré, tant au niveau de l'iconographie qu'au niveau du dessin et des couleurs. La CRMS trouve la démarche intéressante et l'encourage.



Ensemble vitré du bel-étage avec à droite le nouveau vitrail remplaçant celui des années '70, visible sur la photo - documents extraits du dossier de demande

L'amélioration de la performance énergétique notamment au niveau des châssis (amélioration de l'étanchéité à l'air) et en façade arrière (isolation au moyen d'un enduit isolant) est également encouragée. Les interventions prévues devront cependant être précisées et détaillées lors de la demande de permis.



Façade arrière – état actuel et projeté. Documents extraits du dossier de demande

. quant aux interventions prévues pour améliorer le confort d'habitation de la maison (réaménagement de certaines pièces, créations/renouvellement des salles de bains...), la CRMS y est également favorable : les nouveaux aménagements ont été conçus avec soin et s'intègrent dans le bien classé sans en impacter les qualités spatiales ou les éléments de décors et de menuiseries existants.


Les modifications en façade arrière et notamment la restitution de la disposition d'origine du volume central sont accueillies favorablement. La création d'un balcon axial au 2e étage ainsi que la mise en place d'une large verrière sur le versant arrière de la toiture, rappelant la typologie d'un atelier d'artiste, sont également compatibles avec les caractéristiques du bien. Ces dispositifs permettront d'améliorer la qualité, les espaces du 2e étage et des combles sans nuire aux qualités patrimoniales de la maison.


La CRMS émet cependant une réserve quant au remplacement de la porte existante du sous-sol donnant accès à la cour anglaise. La porte actuellement en place est celle d'origine. Elle présente une typologie simple qui correspond au caractère de ce niveau souterrain abritant les cuisines-caves et la salle à manger quotidienne. La CRMS ne juge pas opportun de remplacer cette porte par une porte plus ornementée, reproduisant le dessin de la porte du bel-étage. Elle demande de préserver la porte existante et de traiter la porte de gauche de manière semblable.



Pour conclure, la CRMS se réjouit de ce projet et encourage le demandeur à introduire une demande de permis sur base d'un dossier dans lequel l'ensemble des travaux de restauration/rénovation seront détaillés et qui répondra aux quelques remarques formulées par la CRMS dans le cadre du présent avis.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.


G. MEYERROOTS
Secrétaire-adjointe


C. FRISQUE
Président f.f.

c.c. à : isegura@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; crms@urban.brussels ;